



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Séminaire d'information pour les petites entreprises

Module I
Services gouvernementaux

Dans cette publication, le nom « Agence du revenu du Canada » et l'acronyme « ARC » désignent l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Cette appellation reflète les récents changements apportés à la structure de l'Agence.

Dans ce document, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

The English version of this publication is called *Small Business Information Seminar – Module I: Government Services*.

Table des matières

	Page		Page
Introduction	4	Consultation.....	9
Rôle et responsabilités de l'Agence du revenu du Canada	5	Services électroniques aux entreprises.....	9
Services offerts par l'Agence du revenu du Canada	6	Autres services gouvernementaux	10
Centre des ressources humaines du Canada.....	6	Administration municipale.....	10
Centres de services aux entreprises du Canada.....	6	Gouvernement provincial ou territorial.....	10
Bureaux des services fiscaux et centres fiscaux.....	6	Gouvernement fédéral.....	10
Renseignements sur les clients.....	7	Adresses de sites Web et numéros de téléphone de l'Agence du revenu du Canada	12
Numéro d'entreprise (NE).....	7	Adresses de sites Web et numéros de téléphone d'organismes fédéraux à l'extérieur de l'Agence du revenu du Canada	13
Publications.....	7	Adresses de sites Web et numéros de téléphone d'organismes provinciaux et territoriaux	13
Décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu et interprétations.....	7	Formulaires et publications pour les petites entreprises	14
Décisions et interprétations sur la TPS/TVH.....	8	Adresses utiles de notre site Web pour les petites entreprises	15
Service bilingue	8		
Aide aux personnes ayant une déficience auditive ou visuelle.....	8		
Séminaires, foires commerciales et ateliers	8		
Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE)	8		

Introduction

Ce module fait partie d'une trousse conçue à l'intention des personnes qui viennent de démarrer une petite entreprise ou qui sont sur le point de se lancer en affaires.

Les renseignements généraux présentés dans ce module portent sur une variété de situations propres aux entreprises, incluant les façons de planifier l'impôt et les taxes, de tenir des livres comptables, ainsi que de faire les paiements. Il donne un aperçu de notre rôle et nos responsabilités. Il présente aussi certains de nos services, ainsi que d'autres offerts par des organismes gouvernementaux.

Vous pouvez obtenir plus d'information en visitant notre site Web au <http://www.arc.gc.ca>, ou en communiquant avec notre service de

renseignements aux entreprises au **1 800 959-7775** ou votre bureau des services fiscaux. Vous pouvez obtenir l'adresse et le numéro de téléphone de votre bureau des services fiscaux au www.arc.gc.ca/bsf ou dans les pages des gouvernements de votre annuaire téléphonique.

La plupart de nos publications sont disponibles sur notre site Web. Vous trouverez à la page 14 une liste des formulaires et publications les plus utilisés pour les petites entreprises. Vous pouvez aussi obtenir les guides et formulaires mentionnés dans cette publication en communiquant avec notre Centre d'appel des formulaires au **1 800 959-3376**.

Rôle et responsabilités de l'Agence du revenu du Canada

L'Agence du revenu du Canada (ARC) est l'organisme fédéral responsable pour :

- appliquer les lois, les accords et les politiques du Canada sur la fiscalité et le commerce;
- gérer les programmes de crédits d'impôt et percevoir les impôts fédéraux, provinciaux et territoriaux sur le revenu des particuliers (sauf pour le Québec);
- gérer l'impôt fédéral et provincial des sociétés pour le compte des provinces et territoires, à l'exception de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec;
- appliquer la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) (sauf pour le Québec), les cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, les droits et taxes d'accise, ainsi que les taxes d'accise sur l'essence, l'alcool et les produits du tabac;
- maintenir la confiance du public dans le régime fiscal;
- promouvoir et faciliter l'observation volontaire de la loi, ainsi que l'autocotisation des droits et des taxes;
- prévenir la fraude fiscale.

Ces responsabilités nous sont conférées en vertu des textes législatifs suivants :

- la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*
- les lois de l'impôt sur le revenu des provinces et des territoires
- la *Loi sur la taxe d'accise*
- la *Loi sur l'accise*

S'il nous incombe d'administrer les lois fiscales adoptées par le Parlement, c'est au ministère des Finances Canada, par contre, qu'il revient d'élaborer la politique financière et fiscale du gouvernement.

Lorsque le ministre des Finances dépose un nouveau budget, il propose certaines modifications à la loi existante. Ces modifications ont force de loi une fois qu'elles ont fait l'objet d'un débat au Parlement, qu'elles ont été adoptées et qu'elles ont reçu la sanction royale. Le ministère des Finances Canada publie des documents budgétaires qui expliquent pourquoi les modifications ont été apportées à la loi.

Services offerts par l'Agence du revenu du Canada

L'ARC offre à la population canadienne une vaste gamme de services. Voici donc un résumé des services qui sont offerts dans nos bureaux.

Centre des ressources humaines du Canada

(anciennement Info Centres du gouvernement du Canada)

Nous collaborons avec d'autres ministères et organismes fédéraux afin de servir les Canadiens des petites collectivités en assurant divers services gouvernementaux au même endroit. Ces points de service sont appelés Centre des ressources humaines du Canada (CRHC). Pour obtenir l'adresse du centre situé le plus près de chez vous, visitez leur site Web à www.rhdcc.gc.ca/.

Centres de services aux entreprises du Canada

Ces centres permettent aux entreprises d'avoir accès aux renseignements sur les programmes et services de divers ministères et organismes fédéraux, incluant l'ARC, Industrie Canada, les agences de développement économique du Canada telle que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Des organismes provinciaux et des organismes non gouvernementaux participent aussi à ce projet.

Le Site du Canada, www.canada.gc.ca, fournit également une liste de liens menant à la page principale des sites Web des ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Vous y trouverez également des liens aux sites Web des organisations sous leurs responsabilités.

Nous exploitons 12 Centres de services aux entreprises du Canada d'un bout à l'autre du pays. Ces centres sont situés à :

St. John's
Charlottetown
Halifax
Fredericton
Montréal
Toronto
Winnipeg
Saskatoon
Edmonton
Whitehorse
Yellowknife
Vancouver

Bureaux des services fiscaux et centres fiscaux

Les bureaux des services fiscaux sont vos principaux points de contact avec l'ARC.

Vous pouvez obtenir l'adresse, le numéro de téléphone, les heures de service au comptoir, et le numéro de télécopieur d'un bureau des services fiscaux ou d'un centre fiscal. Pour en savoir plus sur les services, visitez notre site Web à www.arc.gc.ca/bsf.

Les bureaux des services fiscaux fournissent un service d'inscription de numéro d'entreprise. Les employés de la plupart de nos bureaux répondent aux questions de nature générale par téléphone et fournissent des renseignements sur la situation des remboursements, les comptes de TPS/TVH et les avis de cotisation ou de nouvelle cotisation.

De plus, pendant la période de production des déclarations de revenus, des centres saisonniers d'aide fiscale sont ouverts dans différentes localités partout au pays. Ces centres sont situés dans des endroits faciles d'accès, comme des centres commerciaux ou des édifices publics.

Pour obtenir l'adresse du centre situé le plus près de chez vous, visitez notre site Web au www.arc.gc.ca.

Nos centres fiscaux traitent les déclarations d'impôt et s'assurent d'effectuer les paiements de prestations au bon montant et au bon moment.

Les services téléphoniques sont offerts toute l'année. Des agents sont en poste pour répondre aux appels du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 20 h. Le reste du temps, le service offert est automatisé. Nous avons inclus une liste d'adresses utiles pour les petites entreprises. Cette liste vous aidera à naviguer sur notre site Web. Consultez la page 15 pour obtenir la liste d'adresses.

Renseignements sur les clients

L'ARC prend très au sérieux la confidentialité des renseignements des clients. Lorsqu'ils utilisent le service téléphonique, les clients sont priés de fournir des renseignements personnels et relatifs au compte pour démontrer qu'ils sont autorisés à discuter avec nous du compte de l'entreprise. L'ARC communique des renseignements sur le compte d'un client uniquement aux personnes qui sont autorisées à accéder au compte.

Numéro d'entreprise (NE)

Dans le cadre de ce programme, votre entreprise peut s'inscrire pour obtenir un NE, qui est un numéro d'identification unique que vous pouvez utiliser chez nous pour tous vos comptes. Pour savoir comment obtenir un NE, visitez notre site Web à www.arc.gc.ca/bn.

Publications

Nous publions une grande variété de publications de nature générale ou technique pour vous aider à mieux comprendre le régime fiscal. Ces publications sont diffusées dans les deux langues officielles et sont disponibles sur notre site Web à www.arc.gc.ca/formulaires ou en communiquant avec notre Centre d'appel des formulaires au 1 800 959-3376.

Voici quelques exemples des publications offertes :

- **Guides d'impôt** – Le guide qui accompagne chaque déclaration de revenus est une source importante de renseignements. Nous produisons aussi d'autres guides visant à répondre aux besoins de groupes de clients particuliers, tels que le guide T4002, *Revenus d'entreprise ou de profession libérale*, le guide T4004, *Revenus de pêche*, et le guide T4003, *Revenus d'agriculture*.
- **Guides sur la TPS/TVH** – Nous avons préparé un ensemble de guides afin d'aider les entreprises et les organismes à se conformer aux exigences en matière de TPS/TVH. Certains guides ont un caractère général, d'autres sont destinés à des genres précis d'entreprises ou d'organismes. D'autres encore expliquent comment remplir les formulaires de déclaration ou de demande de remboursement de la TPS/TVH. Pour en savoir plus ou pour obtenir des exemplaires des publications et des formulaires relatifs à la TPS/TVH, communiquez avec votre bureau des services fiscaux. Si votre entreprise est située au Québec, communiquez avec un bureau de Revenu Québec.
- **Guide pour les petites entreprises canadiennes (RC4070)** – Ce guide fournit des renseignements sur divers programmes et donne un aperçu de vos droits et obligations aux termes des lois que nous administrons. Il explique comment planifier le paiement de l'impôt et des taxes, tenir vos livres comptables ainsi que déclarer et faire vos versements.

Décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu et interprétations

Une décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu est une déclaration écrite faite à un client de la part de la Direction des décisions de l'impôt. Elle explique comment l'ARC interprétera la législation fiscale du Canada et l'appliquera aux opérations que le client envisage de réaliser.

Décisions et interprétations sur la TPS/TVH

Vous pouvez demander une décision ou une interprétation par écrit pour connaître la façon dont la TPS/TVH s'applique à vos activités ou à vos opérations commerciales. Nous vous donnerons avec le plus de certitude possible des renseignements sur l'application de la TPS/TVH à vos opérations ou à celles que vous prévoyez effectuer, ainsi que sur l'effet de la taxe sur ces opérations.

Pour obtenir des renseignements généraux sur la TPS/TVH, communiquez avec notre service de renseignements aux entreprises au **1 800 959-7775**.

Les bureaux des décisions sont partout au Canada (sauf au Québec) et offrent le service de décisions et d'interprétations relatives à la TPS/TVH. Vous pouvez communiquer avec ce service en composant le **1 800 959-8296**. Pour le service au Québec, communiquez avec Revenu Québec au **1 800 567-4692**.

Service bilingue

Tous nos bureaux au Canada offrent un service bilingue. De plus, toutes nos publications et formulaires sont publiés dans les deux langues officielles.

Pour le service en français, composez le **1 800 959-3376**.

Pour le service en anglais, composez le **1 800 959-2221**.

Aide aux personnes ayant une déficience auditive ou visuelle

Les clients ayant une déficience auditive et qui ont accès à un téléimprimeur peuvent obtenir des renseignements fiscaux et de l'aide en communiquant avec le service de renseignements bilingue au **1 800 665-0354**.

Ce service, offert tous les jours de la semaine de 8 h 15 à 17 h (heure locale), est prolongé durant la période de production des déclarations de revenus.

Les personnes ayant une déficience visuelle peuvent obtenir des publications en gros caractères ou en braille, ainsi que sur cassette audio ou disquette en visitant notre site Web à **www.arc.gc.ca/alternate** ou en composant le **1 800 267-1267** du lundi au vendredi, entre 8 h 15 et 17 h, heure de l'Est.

Séminaires, foires commerciales et ateliers

Pour aider les petites entreprises à comprendre leurs droits et obligations en vertu de la législation actuelle, à laquelle des modifications sont fréquemment apportées, nous offrons les services suivants :

Séminaires – Les séminaires portent sur différents sujets, allant des questions les plus générales aux plus complexes. Nous les présentons sur demande et les préparons selon les besoins précis de l'auditoire. (Le présent module fait partie de notre série intitulée Séminaires d'information pour les petites entreprises.)

Foires commerciales – Ces événements d'une journée ou deux sont parrainés par le secteur privé. Nous y présentons de l'information sur nos services.

Ateliers – Il s'agit d'activités d'une journée ou deux durant lesquelles nous enseignons, au moyen d'une présentation ou d'exemples concrets, comment remplir divers formulaires et annexes.

Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE)

Nous avons établi un service pour les entreprises et les particuliers qui ont demandé le crédit d'impôt à l'investissement pour la RS&DE. Nous tenons régulièrement des sessions d'information publiques pour définir la RS&DE et les activités et dépenses admissibles au crédit, de même que pour expliquer les documents nécessaires à la présentation d'une demande.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur ces sessions sur notre site Web à www.arc.gc.ca/taxcredit/sred/menu-f.html ou en composant le numéro de téléphone des Renseignements aux entreprises au **1 800 959-7775**.

Consultation

Le Comité de consultation des petites entreprises (CCPE) est l'un des nombreux comités établis par le gouvernement fédéral pour fournir un forum où les représentants des petites entreprises peuvent communiquer avec l'ARC. Nos membres sont choisis parmi les principaux secteurs dans lesquels évoluent les petites entreprises, ainsi que dans les domaines de pointe.

Le comité se réunit avec l'Agence au moins deux fois par année dans les buts d'améliorer la communication entre l'ARC et les entreprises et de simplifier les processus de l'ARC et améliorer ses services.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur le CCPE sur notre site Web au www.arc.gc.ca/tax/business/smallbusiness/sbac/menu-f.html.

Services électroniques aux entreprises

Les entreprises peuvent nous transmettre des paiements électroniques par l'intermédiaire de leur établissement financier.

Les entreprises qui répondent à certains critères peuvent utiliser le service T4 par Internet de notre site Web à www.arc.gc.ca/feuillet pour produire leurs déclarations de renseignements T4.

Nous acceptons les modifications et les suppressions de feuillets de renseignements en format électronique.

IMPÔTNET TPS/TVH et **IMPÔTEL TPS/TVH** sont des moyens rapides, simples et gratuits pour produire des déclarations. Ils diminuent le temps de traitement, éliminent le besoin de

poster des déclarations sur papier et accélèrent les remboursements.

Les entreprises peuvent produire leur déclaration par téléphone avec Télé Avis si leurs retenues sur la paie ont un solde nul.

Les sociétés qui répondent à certains critères peuvent utiliser le service de Transmission par Internet des déclarations des sociétés pour effectuer leur déclaration de revenus.

Notre service de Demandes en direct permet aux entreprises de demander par voie électronique le traitement de certaines transactions financières et non financières dans leur compte.

Pour obtenir des renseignements sur nos services Internet, consultez notre site Web au www.arc.gc.ca/tpstvh-impotnet.

Pour savoir comment utiliser les services **IMPÔTNET TPS/TVH**, **IMPÔTEL TPS/TVH** ou **T4/T1204** par Internet, communiquez avec notre Bureau d'aide des services électroniques au **1 877 322-7852**; pour télécopieur, composez le **1 888 768-0951**.

Remarque

Le Bureau d'aide des services électroniques est fermé les fins de semaine, ainsi que les jours fériés ou les jours de congés provinciaux ou territoriaux.

Heures d'ouverture du Bureau d'aide des services électroniques	
Fuseau horaire	Du lundi au vendredi
Heure du Pacifique	5 h à 21 h
Heure des Rocheuses	6 h à 22 h
Heure du Centre	7 h à 23 h
Heure de l'Est	8 h à minuit
Heure de l'Atlantique	9 h à 1 h
Heure de Terre-Neuve	9 h 30 à 13 h 30
Extérieur du Canada et des États-Unis (heure du Centre)	7 h à 23 h

Autres services gouvernementaux

Si vous êtes sur le point de lancer une entreprise ou d'ouvrir un bureau de professionnels, vous devez vous renseigner sur les lois et les règlements municipaux, provinciaux, territoriaux et fédéraux auxquels vous serez assujéti. Vous devrez également connaître les organismes gouvernementaux auxquels vous pouvez faire appel pour obtenir une aide financière ou d'autre forme d'aide.

Bon nombre des exigences en matière de permis sont de ressort municipal ou provincial. Les organismes responsables peuvent différer d'une province à l'autre, voire d'une ville à l'autre.

Le site du Canada www.canada.gc.ca vous donne un accès facile et rapide aux sites de tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral. Ce site fournit également des liens qui vous renseignent sur la structure et les fonctions du gouvernement du Canada.

Vous pouvez communiquer avec la chambre de commerce et le bureau de commerce de votre ville en utilisant le site du Canada.

Ci-dessous, vous trouverez une liste des responsabilités relevant de chacun des trois paliers de gouvernements en ce qui a trait aux lois et aux règlements.

Administration municipale

- zonage et règlements municipaux
- permis d'affaires
- impôts fonciers municipaux

Gouvernement provincial ou territorial

- permis d'exploitation d'un commerce délivré par la province ou le territoire
- enregistrement du nom commercial
- taxe de vente au détail
- impôt provincial ou territorial sur le revenu
- législation du salaire minimum

- régimes d'indemnisation des victimes d'accidents du travail
- lois provinciales ou territoriales sur la constitution en personne morale

Gouvernement fédéral

- impôt fédéral sur le revenu
- taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)
- taxe d'accise
- cotisations spéciales (droits compensateurs et antidumping)
- brevets et marques de commerce
- permis d'importation et d'exportation
- autres certificats d'importation

Vous pouvez obtenir de l'aide auprès de certains organismes gouvernementaux, notamment :

- **Agriculture et Agroalimentaire Canada** – Ce ministère offre aux agriculteurs des subventions, des programmes de soutien à l'adaptation, des programmes d'aide à l'emploi, du crédit, de l'aide en matière de protection des cultures et de recherche et développement.
- **Commission canadienne du lait** – La commission fournit aux producteurs de lait et de crème la possibilité de tirer un rendement équitable de leur travail et de leur investissement.
- **Agence canadienne d'inspection des aliments** – Cette agence offre une vaste gamme de services, notamment la tenue d'inspections sanitaires et la délivrance de certificats sanitaires et phytosanitaires pour des produits alimentaires ou d'origine animale ou végétale.

- **Industrie Canada** – Ce ministère, reconnaissant le rôle essentiel que joue la technologie, collabore avec les entreprises canadiennes pour accroître leur compétitivité, facilite la tâche des investisseurs en les aidant à repérer les possibilités d’investissement et de partenariat. Il leur fournit aussi des renseignements opportuns sur les industries et les marchés au Canada et les met en contact avec des personnes-ressources.

Les Centres de services aux entreprises du Canada donnent aux propriétaires de petites entreprises et aux jeunes entrepreneurs de l’information et une orientation sur les programmes, services et règlements établis par les gouvernements.

- **Ressources humaines et Développement des compétences Canada** (anciennement Développement des ressources humaines Canada) – Ce ministère offre des programmes et services à ceux qui gèrent une entreprise au Canada ou qui désirent en démarrer une.
- **Développement social Canada** (anciennement une partie de Développement des ressources humaines Canada) – Ce ministère établit les politiques et offre des services et des programmes aux Canadiens, incluant le Programme de la sécurité du revenu, comme le Régime de pensions du Canada.
- **Statistique Canada** – Cet organisme national recueille, compile et publie des données statistiques sur une grande variété d’activités économiques et sociales au Canada. Il publie, entre autres, le *Profil statistique de la petite entreprise*, et d’autres documents d’information pouvant intéresser les exploitants de petites entreprises.

- **Santé Canada** – Ce ministère règle l’importation commerciale de certains produits alimentaires, médicaments, matériels médicaux, cosmétiques et dispositifs émettant des radiations.
- **Banque de développement du Canada (BDC)** – La BDC est la banque de la petite entreprise au Canada. Elle offre du financement, des services de consultation, du financement subordonné et du capital de risque. Elle accorde une attention particulière aux entreprises des secteurs émergents de l’économie et aux entreprises exportatrices. La BDC offre ses services dans les deux langues officielles au **1 877 232-2269**.
- **Service canadien de la faune** – Une agence faisant partie d’Environnement Canada qui est responsable de l’application de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacée d’extinction*. Cette convention restreint ou prohibe l’entrée au Canada de certains oiseaux, animaux, sous-produits reconnaissables de ces espèces, plantes ou produits d’origine végétale. Il faut avoir un permis pour importer ou exporter ces articles.
- **Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)** – Le Centre d’information pour les petites et les moyennes entreprises de cette agence vous facilite l’accès aux outils et ressources destinés aux importateurs et exportateurs.

Il existe aux niveaux provincial et municipal de nombreux organismes semblables à ceux mentionnés ci-dessus, dont la mission est d’offrir de l’aide aux secteurs industriel et commercial. Pour en savoir plus à ce sujet, visitez le site <http://www.canada.gc.ca> ou consultez les pages des gouvernements de votre annuaire téléphonique.

Adresses de sites Web et numéros de téléphone de l'Agence du revenu du Canada		
Renseignements et enregistrement aux entreprises	http://www.arc.gc.ca/tax/business/menu-f.html	Anglais : 1 800 959-5525 Français : 1 800 959-7775
Bureaux des services fiscaux et centres fiscaux	www.-arc.gc.ca/contact/tso-f.html	
T1 IMPÔTEL/T1 IMPÔTNET	www.arc.gc.ca/eservices/tax/individuals/menu-f.html	Anglais : 1 800 714-7257 Français : 1 800 714-7258 De l'extérieur du Canada et des États-Unis : Anglais : (204) 984-0120 (à frais virés) Français : (204) 984-0191 (à frais virés)
Changements d'adresse en ligne	www.arc.gc.ca/tax/business/topics/life-events/menu-f.html	Anglais : 1 800 714-7257 Français : 1 800 714-7258
T4 par Internet	www.arc.gc.ca/tax/business/t4internet/menu-f.html	Anglais : 1 877 322-7849 Français : 1 877 322-7852
Transmission par Internet des déclarations des sociétés	www.arc.gc.ca/eservices/tax/business/corpnet/menu-f.html	Anglais : 1 800 959-2803 Français : 1 800 959-2804
Unité de l'accise et des autres prélèvements	www.arc.gc.ca/tax/technical/exciseduty-f.html	1 877 432-5472 (bilingue)
Formulaires et publications	www.arc.gc.ca/formulaires/	Anglais : 1 800 959-2221 Français : 1 800 959-3376
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	www.agr.gc.ca/pcsra/main.html	1 866 367-8506 (bilingue)
Dépôt direct pour les nouveaux inscrits à la TPS/TVH	www.arc.gc.ca/F/pbg/gf/gst469	
IMPÔTNET et IMPÔTEL TPS/TVH	www.arc.gc.ca/eservices/tax/business/gsthst-netfile/menu-f.html	Anglais : 1 877 322-7849 Français : 1 877 322-7852
Programme de remboursement de la TPS/TVH	www.arc.gc.ca/tax/business/topics/gsthst/rebates/menu-f.html	De l'extérieur du Canada : (902) 432-5604 Au Canada : 1 800 565-9353
Programme de remboursement de la TPS/TVH aux visiteurs	www.arc.gc.ca/tax/nonresidents/visitors/tax-f.html	De l'extérieur du Canada : (902) 432-5608 Au Canada : 1 800 668-4748
Bureaux régionaux des décisions de la TPS/TVH	www.arc.gc.ca/tax/business/topics/gsthst/rulings-f.html	Anglais : 1 800 959-8287 Français : 1 800 959-8296
Renseignements sur l'impôt des particuliers	www.arc.gc.ca/tax/individuals/topics/income-tax/menu-f.html	Anglais : 1 800 959-8281 Français : 1 800 959-7383
Bureau international des services fiscaux	www.arc.gc.ca/contact/international-f.html	Appels du Canada et des États-Unis : 1 800 267-5177 Appels de l'extérieur du Canada et des États-Unis : Anglais : (613) 952-3741 Français : (613) 954-1368
Centre national d'appels pour les recouvrements		Anglais : 1 888 863-8657 Français : 1 888 863-8661
Remboursements – T1	www.arc.gc.ca/tax/individuals/topics/income-tax/refunds/process-f.html	Anglais : 1 800 959-1956 Français : 1 800 959-1958
Renseignements pour les personnes ayant une déficience visuelle	www.arc.gc.ca/formspubs/help/about_multiple-f.html	1 800 267-1267
Renseignements pour les personnes ayant une déficience auditive	www.arc.gc.ca/formspubs/help/about_multiple-f.html	1 800 665-0354

Adresses de sites Web et numéros de téléphone d'organismes fédéraux à l'extérieur de l'Agence du revenu du Canada		
Ministère des Finances Canada ^o — Ligne directe de renseignements sur le budget	www.fin.gc.ca/fin-fra.html	Sans frais : 1 877 328-3438 Appareil de télécommunications pour les malentendants : 1 800 465-7735
Ministère de la Justice Canada	www.canada.justice.gc.ca/fr/index.html	1 800 267-7777
Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC)	www.rhdcc.gc.ca/fr/accueil.shtml	
Développement social Canada (DSC)	www.dsc.gc.ca/fr/accueil.shtml	
Assurance-emploi et numéro d'assurance sociale (NAS)	www.rhdcc.gc.ca/fr/ae/contact/contactez_nous.shtml	Anglais : 1 800 206-7218 Français : 1 800 808-6352
Banque de développement du Canada	www.bdc.ca/fr/home.htm	1 877 232-2269
Banque du Canada	www.banqueducanada.ca	1 800 303-1282
Site du Canada Information sur d'autres programmes et services	www.canada.gc.ca/main_f.html	Service bilingue au Canada et aux États-Unis : 1 800 622-6232

Adresses de sites Web et numéros de téléphone d'organismes provinciaux et territoriaux		
Île-du-Prince-Édouard	Renseignements généraux P.E.I. Agricultural Insurance Corporation	(902) 368-4000 (902) 368-4842
Nouvelle-Écosse	Demandes de renseignements du public WCB	1 800 670-4357 1 877 211-9267
Nouveau-Brunswick	Services Nouveau-Brunswick ou hors province Site Web : www.snb.ca	1 888 762-8600 (506) 684-7901
Terre-Neuve-et-Labrador	Opératrice (standard) Réseau de services aux entreprises Site Web : www.rcsec.org/nf/main.html	(709) 729-2300 ou 1 800 668-1010
Québec	Communication Québec La Financière agricole du Québec Revenu Québec (renvoi pour la TPS)	1 800 363-1363 1 800 749-3646 1 800 567-4692
Ontario	Accès Ontario Ligne d'aide des Entreprises branchées de l'Ontario Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario Site Web : www.gov.on.ca/OMAFRA/french/index.html	1 800 268-8758 1 800 565-1921 1 877 838-5144
Manitoba	Service de renseignements au public	1 800 282-8060
Saskatchewan	Renseignements généraux	1 800 667-6102
Alberta	Agriculture Financial Services Corporation Renseignements généraux : partout en Alberta Tous les autres appels Site Web : www.afsc.ca	1 877 744-7900 310-0000 (780) 427-2711
Colombie-Britannique	Renseignements généraux WCB : www.worksafebc.com/ Ministry of Provincial Revenue : www.rev.gov.bc.ca/ctb Guichet de service unique aux entreprises : www.onestopbc.ca	1 800 663-7867 1 888 922-2768 1 877 388-4440 1 877 822-6727
Territoires du Nord-Ouest	Department of the Executive	(867) 669-2301
Yukon	Renseignements généraux	(867) 667-5811
Nunavut	Renseignements généraux	(867) 979-5822

Formulaires et publications pour les petites entreprises

Numéro d'entreprise

RC1	<i>Demande d'un numéro d'entreprise (NE)</i>
RC2	<i>Le numéro d'entreprise et vos comptes de l'Agence des douanes et du revenu du Canada</i>
RC59	<i>Formulaire de consentement de l'entreprise</i>
RC145	<i>Demande de fermeture de compte des numéros d'entreprises (NE)</i>

TPS/TVH

GST176	<i>Demande de remboursement de la taxe aux visiteurs</i>
GST370	<i>Demande de remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés</i>
GST44	<i>Choix visant l'acquisition d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise</i>
GST469	<i>Demande de dépôt direct (non-personnalisée)</i>
GST495	<i>Demande de remboursement de la partie provinciale de la taxe de vente harmonisée (TVH)</i>
GST62-2	<i>Déclaration de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) (non personnalisée)</i>
RC4022	<i>Renseignements généraux sur la TPS/TVH pour les inscrits</i>

Information pour employeurs

CPT1	<i>Demande pour une décision quant au statut d'un travailleur pour les fins du régime de pensions du Canada ou de la loi sur l'assurance-emploi</i>
TD1	<i>Déclaration des crédits d'impôt personnels</i>
TD1PE	<i>Déclaration des crédits d'impôt de l'île-du-Prince-Édouard</i>
T4	<i>État de la rémunération payée</i>
T4SUM	<i>Sommaire de la rémunération payée</i>
T4A	<i>État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources</i>
T4ASUM	<i>Sommaire du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources</i>
T4F	<i>État des revenus de pêche</i>
T4FSUM	<i>Sommaire des revenus de pêche</i>
RC4110	<i>Employé ou travailleur indépendant?</i>
RC4120	<i>Guide de l'employeur – Comment établir le feuillet T4 et le formulaire Sommaire</i>
RC4157	<i>Comment retenir l'impôt sur les revenus de pension ou d'autres sources et établir le feuillet T4A et le formulaire Sommaire</i>
RC4163	<i>Guide de l'employeur – Versement des retenues sur la paie</i>
RC4200	<i>Guide de l'employeur – Comment établir le feuillet T4F et le formulaire Sommaire</i>
T4001	<i>Guide de l'employeur – Renseignements de base sur les retenues sur la paie</i>
T4005	<i>Les pêcheurs et l'assurance emploi</i>
T4032	<i>Tables de retenues sur la paie</i>
T4130	<i>Guide de l'employeur – Avantages imposables</i>
T4143	<i>Tables sur disquette (TSD)</i>

Petites entreprises

T400A	<i>Opposition – Loi de l'impôt sur le revenu</i>
T4002	<i>Revenus d'entreprise ou de profession libérale</i>
T4003	<i>Revenus d'agriculture</i>
T4004	<i>Revenus de pêche</i>
RC4070	<i>Guide pour les petites entreprises canadiennes</i>
P134	<i>Vous avez une garderie à la maison</i>

Adresses utiles de notre site Web pour les petites entreprises

Sujets	Adresses
Page principale pour entreprises	www.arc.gc.ca/entreprise
Bureaux des services fiscaux et centres fiscaux	www.arc.gc.ca/contact/tso-f.html
Comment nous contactez	www.arc.gc.ca/joindre
Inscription pour les comptes d'entreprise	www.arc.gc.ca/tax/business/topics/bn/menu-f.html
Comment produire une déclaration de renseignements T4	www.arc.gc.ca/feuillet
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)	www.agr.gc.ca/pcsra/
Déclaration des paiements contractuels	www.arc.gc.ca/contrat
Déclaration et versement électroniques de la TPS/TVH	www.arc.gc.ca/tpstvh-edi
Demandes en direct pour les entreprises	www.arc.gc.ca/eservices/tax/business/requests/menu-f.html
Dépôt direct – Entreprises	www.arc.gc.ca/dd-ent
Équité et droits des clients – Aperçu	www.arc.gc.ca/equite
Événements et séminaires sur les impôts	www.arc.gc.ca/evenements
Faire affaire sur Internet	www.arc.gc.ca/comme
FAQ sur le site Web de l'ARC	www.arc.gc.ca/faq
Formulaires et publications	www.arc.gc.ca/formulaires
Formulaires et publications – Formulaire de commande en ligne	www.arc.gc.ca/formulairedecommande
Impôt des sociétés	www.arc.gc.ca/declart2
IMPÔTEL TPS/TVH	www.arc.gc.ca/tpstvh-impotel
IMPÔTNET TPS/TVH	www.arc.gc.ca/tpstvh-impotnet
Information pour les Autochtones	www.arc.gc.ca/autochtones
Inscription pour les comptes d'entreprise	www.arc.gc.ca/ne
Jours fériés	www.arc.gc.ca/echeances
Mise en garde de l'ARC contre les « mythes » au sujet de l'impôt et des taxes	www.arc.gc.ca/mythes
Listes d'envois électroniques	www.arc.gc.ca/listes
Nouvelles de la TPS/TVH	www.arc.gc.ca/nouvellestpstvh
Options d'achat d'actions – Avantage imposable	www.arc.gc.ca/optionsachatactions
Paiements électroniques	www.arc.gc.ca/paiementselectroniques
Production de données sur support magnétique	www.arc.gc.ca/magnetique
Programme de remboursement aux visiteurs	www.arc.gc.ca/visiteurs
Retenues sur la paie	www.cra-arc.gc.ca/retenues
T4 par Internet	www.arc.gc.ca/internetT4
Tables sur disquette (TSD)	www.arc.gc.ca/tsd
Taux d'intérêt prescrits	www.arc.gc.ca/tauxinterets
Transmission par Internet des déclarations des sociétés	www.arc.gc.ca/eservices/tax/business/corpnet/menu-f.html